



360°

Céder son entreprise, pourquoi et comment s'y prendre ?

DÉFINITION

“La transmission des entreprises s'apparente à une cession qui peut prendre différentes formes : la vente du fonds, la vente des parts de la société, etc...”

Cette cession peut être une transmission familiale, une transmission aux collaborateurs ou à un repreneur externe. ”

Source : <https://www.notaires.fr>

LES AVANTAGES DE LA TRANSMISSION

En France, la transmission d'une entreprise survient majoritairement à la retraite du dirigeant. Bien que confier son entreprise à un inconnu puisse être source d'anxiété, cette cession offre plusieurs avantages :

PERSONNELS

RETRAITE FINANCÉE :

En cédant une société pérenne et rentable, le dirigeant peut financer sa nouvelle vie.

ESTIME DE SOI :

Réussir à transmettre son entreprise représente l'aboutissement d'un projet de vie.

SÉRÉNITÉ :

En cas de difficultés, céder l'entreprise permet de se libérer du stress en la confiant à un repreneur capable de la redresser.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE :

Le cédant bénéficie d'une meilleure situation financière et sociale, consacrant plus de temps à ses proches, loisirs ou nouveaux projets.

FINANCIERS

Pour un cédant, les avantages financiers de la cession sont multiples :

NIVEAU DE VIE CONVENABLE :

Vivre confortablement grâce aux revenus de la cession.

NOUVEAU CAPITAL :

Apport financier conséquent pour un nouveau projet professionnel grâce à la vente.

PLUS-VALUE :

Réalisation d'une plus-value sur la vente de l'entreprise.

FISCALITÉ AVANTAGEUSE :

Exonération des plus-values sous certaines conditions :

- Exonération totale pour les biens cédés jusqu'à 300 000 euros.
- Exonération partielle pour les biens cédés entre 300 000 et 500 000 euros.
- Calcul du taux d'exonération : $(500\ 000 - \text{Prix de vente}) / 200\ 000$.

PROFESSIONNELS

Transmettre son entreprise offre aux entrepreneurs l'opportunité de changer de vie et de carrière :

CHANGEMENT DE VOIE FACILITÉ :

La plus-value de la cession permet de réaliser rapidement un nouveau projet.

DÉLOCALISATION DU SAVOIR-FAIRE :

Possibilité de mener des projets à l'étranger, humanitaires ou innovants, tout en profitant d'un cadre de vie différent.

VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE :

En tant qu'ancien chef d'entreprise, le cédant peut :

- Intervenir dans les universités, conférences et comités.
- Lancer des projets bénévoles à fort potentiel.
- Devenir consultant indépendant ou formateur.

LES INCONVÉNIENTS DE LA TRANSMISSION

LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) :

Le cédant est responsable du paiement de la CFE pour l'année entière, sauf en cas d'accord pour une répartition au prorata avec le repreneur.

L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) :

Le cédant peut être redevable de l'IFI si les biens immobiliers conservés ne sont plus liés à une activité professionnelle, dès que le patrimoine net dépasse 1,3 million d'euros.

L'IMPOSITION IMMÉDIATE DES BÉNÉFICES :

Lors de la cession, le cédant doit régulariser ses impôts sur les bénéfices non encore taxés et déclarer la cessation d'activité dans les 30 ou 45 jours. Il doit également soumettre une déclaration spéciale pour les bénéfices réalisés et informer les services fiscaux pour d'autres taxes (apprentissage, formation, etc.).

Les étapes de la transmission d'entreprise

CEDANTS

... SI DÉPART À LA RETRAITE

PHASE DE RÉFLEXION : ANTICIPER ET PRÉPARER

PRÉPARER MA TRANSMISSION ?

- Etablir un bilan personnel : analyse de la motivation, des objectifs et contraintes
- Se renseigner et se faire accompagner : choisir des conseils adaptés et connaître les étapes d'un projet réussi

FAIRE UN 1ER BILAN

- Faire le point sur ma carrière
- Vérifier mon relevé de carrière et demander une mise à jour si nécessaire
- Inscrivez-vous à "Mon agenda retraite sur le Site de l'assurance retraite dans l'espace service en ligne.
- Me renseigner sur mon âge de départ et le montant de ma future retraite

A partir de 55 ans

PRÉPARER MA FIN DE CARRIÈRE

Informez vous sur les différents choix qui s'offrent à vous concernant votre fin de carrière :

- Retraite anticipée
- Surcote
- Retraite progressive
- Rachats de trimestres, etc...

A partir de 60 ans

PHASE DE PRÉPARATION : ANALYSER & CORRIGER

DIAGNOSTIQUER MON ENTREPRISE

- Examiner l'entreprise : réaliser les audits, l'organisation interne et les process et aspects financiers, juridiques et fiscaux
- Analyser les résultats : Menaces et opportunités, forces et faiblesses
- Se corriger : Améliorer le degré de transmissibilité
- Préparer les éléments prévisionnels : Hypothèses et marges de manœuvre

PHASE DE PROSPECTION : RECHERCHER

- Trouver sa cible, déterminer un profil d'acquéreur : Famille, groupe, salarié, entrepreneur
- Rechercher un acquéreur : via les réseaux personnels et professionnels ou avec les conseils sélectionnés
- Sélectionner un candidat Analyser sa proposition à la lumière des critères prioritaires (pérennité de l'entreprise, Garantie d'Actif Passif aspects financiers.

- Fixer ma date de départ à la retraite

1 an avant

PHASE DE CHOIX : DÉCIDER

- Définir son mode de transmission choisir

- Demander ma retraite sur le site de l'Assurance Retraite

4 mois avant son départ

PHASE DE RÉDACTION : CONCLURE

- Faire rédiger les actes de cession
- L'acte préparatoire confirme l'accord des parties :
- Déterminer le calendrier des opérations, protocole d'accord., compromis de vente
- Respecter les conditions de fond et de forme

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT : L'APRÈS-VENTE

Accompagner le repreneur et se faire accompagner pour tourner la page

- Les modalités
- Les objectifs de cet accompagnement
- Précautions utiles
- Se faire accompagner pour définir son nouveau projet de vie

- Se faire accompagner pour définir son nouveau projet de vie

Les intervenants

ERNEST PREVOT

CEDANT

REGIS BIZIEN

Expert comptable à ORCOM
rbizien@orcom.fr

is.expertise973

expertise.com

binet conseil
ingénieur sociale

FICHE CÉDANT

P.I.S.
Perle Ingénierie Sociale
EXPERTISE

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Guyane



360°

TRANSMISSION REPRISE D'ACTIVITÉ



INFOLINE
+594 694 01 29 68

MARION PERLÉ